

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le douze avril deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON, Arlette DEMAR, Eric RIBIERE (en remplacement de Pierre LANGLADE), Henri PALA, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Bernard DUMONT), Gérard BEAUBIER, Roger DESROCHES (en remplacement de Alain FAUCHER), Dominique GILLES, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Dominique DUNAUD, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Daniel CADET), Catherine CELESTIN, Philippe STEYAERT, Jean-Luc HADJADJ (en remplacement de Paul DUCHEZ), Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSES : Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Paul DUCHEZ, Béatrice DUFOUR, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Catherine GAUTHIER, Pierre LANGLADE, Alexandre MAZIN.

Nadine MAGY a été élue secrétaire de séance.

2012-071 : ETUDE FISCALE - PARTICIPATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de Noblat et ses communes membres ont confié à Environnement Numérique, une étude sur les données foncière du territoire de Noblat.

Il est proposé l'élaboration d'une convention entre les différentes collectivités afin de déterminer la participation financière de chacune.

	Participation € TTC
Champnétery	143,58
Le Châtenet en Dognon	108,85
Eybouleuf	103,70
La Geneytouse	216,92
Royères	218,21
Saint-Denis-des-Murs	136,89
Saint-Léonard-de-Noblat	1 228,96
Saint-Martin-Terressus	143,58
Saint-Paul	323,71
Sauviat-sur-Vige	246,00
Communauté de Communes de Noblat	717,60

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 28 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve les montants de participation ci-dessus,

Autorise l'élaboration d'une convention avec les différentes communes membres,

Autorise Monsieur le Président à signer cette dernière.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 16 avril 2012

Certifié exécutoire

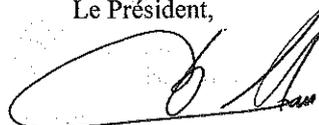
Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

**CONVENTION FINANCIERE ENTRE
LA COMMUNE DE XXXXXXXX
Et
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT
POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE L'ETUDE FISCALE**

Entre

Monsieur / Madame XXXXXXXX, **Maire**, agissant au nom et pour le compte de la Commune de XXXXXXXX

Mairie

87400 XXXXXXXX

Et

Monsieur **LEBLOIS Jean-Claude, Président**, agissant au nom et pour le compte de la Communauté de Communes de Noblat

ZA Soumagne

87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT

Vu la délibération 2011-XXX de la Commune de Saint-Léonard-de-Noblat autorisant Madame Christine RIFFAUD, Maire, à signer la présente convention.

Vu la délibération 2012-071 de la Communauté de Communes de Noblat autorisant Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, à signer la présente convention.

Vu la proposition établie par la société *Environnement Numérique*

Article 1 – Objet de la convention

La Communauté de Communes de Noblat et ses communes membres ont souhaité de confier à la société *Environnement Numérique* une étude des bases fiscales pour les locaux d'habitation et les locaux professionnels du territoire.

Article 2 – Montant de la participation communale et modalités de remboursement

La Communauté de Communes de Noblat a décidé de payer la prestation décrite à l'article 1 à la société *Environnement Numérique* pour un montant de 3 588,00 € TTC. La commune de XXXXX a décidé de rembourser à la Communauté de Communes de Noblat un montant de XXXXXXXX € TTC pour la réalisation de cette étude.

Le remboursement sera réalisé par la Commune de XXXXXXXX dès réception du titre de recette d'un montant de XXXXXXXX émis par la Communauté de Communes de Noblat.

A Saint-Léonard de Noblat,

le

Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

A XXXXXXXX,

le

Monsieur / Madame XXXXXXXX

Président de la Communauté de Communes
de Noblat

Maire de la Commune
de XXXXXXXX

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ETUDE FISCALE - PARTICIPATION

Date de transmission de l'acte : 19/04/2012

Date de réception de l'accusé de
réception : 19/04/2012

Numéro de l'acte : 2012-071 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20120412-2012-071-DE

Date de décision : 12/04/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité